

République française - Département de la Gironde



## Extrait du registre des délibérations Conseil municipal du 09 décembre 2024

Le 09 décembre 2024 à 18h, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en Mairie, sous la présidence de **Jean-Jacques Puyobrau**, Maire de Floirac

---

### Délibération n°20241209-27 : Versement d'une subvention à l'association BALAST - Quinzaine de l'Egalité 2024

Rapporteur : Nathalie LACUEY

Date de convocation du Conseil municipal : 03 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33

#### Nombre de présents : 24

Jean-Jacques PUYOBRAU - Alexandre BOURIGAULT - Nathalie LACUEY - Jean Claude GALAN - Andrée COLLIN - Martine CHEVAUCHERIE - Didier IGLESIAS - Hélène BARBOT - Régis DESCLAUX DE LESCAR - Hervé DROILLARD - Nadine GRENOUILLEAU - Nicole BONNAL - Christophe BAGILET - Vincent BUNEL - Olivier SAILHAN - Josette DURLIN - Justine ADENIS - Cédric JUIF - Monique FRENEL - Nicolas CALT - Jonathan SINSOU - Alexandre LEDOUX - Patrick DANDY - Florent NAPOL

#### Absents excusés ayant donné pouvoir : 8

Pascal CAVALIERE à Josette DURLIN - Fatima SABI à Andrée COLLIN - Nathalie BIJOUX à Nathalie LACUEY - Céline PROUHET à Alexandre BOURIGAULT - Ahmed ASFOR à Hervé DROILLARD - Kamel MEHERZI à Justine ADENIS - Catherine ARNOLD à Nicolas CALT - Sandrine TIGNOL à Vincent BUNEL

#### Absente excusée : 1

Séverine CASTAGNET

Mme Nathalie LACUEY a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que la ville de Floirac et Bordeaux Métropole sont inscrites depuis plusieurs années dans la promotion de l'égalité et de la diversité. A ce titre, la ville de Floirac participe, à travers l'action de BALAST, à la Quinzaine de l'Egalité, qui s'est tenue en novembre 2024.

Cet évènement, initié par la Ville de Bordeaux en 2014 est devenu intercommunal depuis 2016. Le pilotage de la programmation de la Quinzaine de l'Egalité est assuré par la Mission Egalité de la Ville de Bordeaux.

En vue de construire la programmation de l'édition 2024, la Métropole a lancé un appel à projet auprès des communes volontaires de l'agglomération, portant un projet propre et/ou portant une programmation d'acteurs associatifs travaillant sur leur territoire.

L'association BALAST a répondu à cet appel à projets et son action a été retenue.

Le projet organisé par BALAST et concrétisé par son photographe et porteur de projets artistiques de territoire, invite les habitants à partager des temps de création en immersion, au plus près de l'équipe de rugby féminin des BLACKHAWK (Entente sportive Floirac/Villeneuve d'Ornon).

Lors de 4 sessions d'entraînement, les Floiracaises et les Floiracais ont pu être au plus près de l'équipe et du photographe qui animait ces rencontres dans le cadre d'un travail de médiation culturelle.

Ces entraînements ont eu lieu les jeudis 14 et 21 novembre au stade du domaine de la Burthe, à FLOIRAC, ainsi que les 19 et 26 novembre au stade Trigant, à VILLENAVE D'ORNON.

L'équipe de rugby féminine des Blackhawk est le sujet de cette création photographique qui permet d'illustrer les thématiques diverses de lutte contre les stéréotypes, de mixité de genre et d'égalité femmes/hommes dans la pratique d'un sport traditionnellement connoté masculin.

Les valeurs de ce sport, comme l'engagement, le sens du collectif, le respect de l'adversaire, celui des règles et de l'arbitre, sont le fil rouge de cette écriture photographique, et autant de thématiques qui viennent également enrichir le propos lors des restitutions publiques de ce projet.

Au-delà du rugby, les valeurs comme l'émancipation personnelle et le dépassement de soi, la discipline, le sens du sacrifice, la gestion des émotions et de la performance sont illustrées comme communes à toutes les disciplines sportives.

Pour valoriser cette action, Bordeaux Métropole a versé une subvention de 600 € à la Ville. La Ville souhaite reverser ce montant à l'association BALAST, conformément à l'article 7 du règlement de la Quinzaine de l'Egalité et de la Diversité de Bordeaux Métropole :

*« Article 7 : Modalités de financement proposées*

*Les communes recevront une enveloppe globale de Bordeaux Métropole qu'elles affecteront selon leur convenance aux projets déclinés sur leur territoire. »*

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de soutenir ce projet et d'autoriser Monsieur le Maire à reverser à BALAST une subvention de 600 € dans le cadre de la programmation de la quinzaine de l'égalité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-7 ;

Vu l'avis de la commission Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la Ville, Médiation, Insertion Emploi, Solidarités Internationales, Numérique en date du 20 novembre 2024;

Vu l'article 7 du règlement de la Quinzaine de l'Egalité et de la Diversité de Bordeaux Métropole ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à verser 600 € à l'association BALAST

**DIT** que les crédits sont inscrits au chapitre 65, article 6574 du Budget Primitif 2024

**Adopté à l'unanimité**

**31 voix pour**

**1 abstention (Alexandre LEDOUX)**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Extrait certifié conforme. Au registre sont les signatures



Nathalie **LACUEY**  
Secrétaire de séance



Jean-Jacques **PUYOBRAU**  
Maire de Floirac

Monsieur le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le Représentant de l'Etat et de sa publication